

CONDITIONS DE L'ACTION/RÈGLEMENT

Devine la Setlist de Robbie

MEDIAMARKT

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 L'action 'Devine la Setlist de Robbie' débute le jeudi 12/06/2025 à 18:00 h et se termine le mardi 24/06/2025 à 23:59 h. Le festival a lieu le samedi 28/06/2025.

1.2 L'organisateur de cette Action est
Media Markt- Saturn Belgium N.V., établie et enregistrée à Boechoutlaan 102-105
1853 Strombeek-Bever, Belgique, inscrite à la Chambre de Commerce sous le numéro
0477.140.426.0477.140.426.
(Ci-après « MediaMarkt » ou 'l'Organisateur »)

1.3 Les présentes conditions définissent les conditions et règles applicables aux participants à l'Action 'Devine la Setlist de Robbie' organisée par MediaMarkt en magasin ainsi qu'en ligne sur www.mediemarkt.be
Les conditions de l'Action restent valables pendant toute la durée de l'Action.

1.4 Les conditions de l'Action sont disponibles sur
<https://www.mediemarkt.be/fr/specials/robbie-williams-setlist> ou sur simple demande par e-mail à l'adresse suivante : mm.benelux.campaignmarketing@media-saturn.com

1.5 En participant à l'Action, le participant reconnaît se soumettre aux conditions de l'Action. MediaMarkt et les participants sont liés par les présentes conditions de l'Action.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 La participation à l'Action est gratuite et soumise à une obligation d'achat.

L'Action aura lieu exclusivement en Belgique. La participation à l'action est ouverte à toute personne physique disposant de la capacité juridique et d'une adresse belge. Cette Action ne s'applique pas aux commerçants, aux entrepreneurs et aux autres personnes agissant dans le cadre d'une activité commerciale ou professionnelle.

Les participants de moins de 18 ans (mineurs) ne peuvent participer à l'Action que s'ils sont légalement représentés. Si un mineur participe à l'Action, MediaMarkt supposera qu'il a l'autorisation de ses parents/de son tuteur.

2.2 Les collaborateurs de MediaMarkt et toute personne qui est directement ou indirectement impliquée dans l'Action dans un sens organisationnel quelconque, ou qui a connaissance de l'Action à l'avance, ne peuvent pas participer à cette Action.

- 2.3 Pendant la durée de l'Action, chaque personne ne peut participer qu'une fois à l'Action (même nom, même prénom et/ou même adresse électronique).
- 2.4 La participation n'est valable que si tous les champs obligatoires ont été entièrement, correctement et fidèlement complétés.
- 2.5 Le participant déclare et garantit qu'il n'agit pas de manière illégale et/ou en violation de la loi et que MediaMarkt peut utiliser ses données dans le cadre de cette Action. En particulier, le participant déclare et garantit que cet envoi n'enfreint pas les droits (de propriété intellectuelle) de tiers et n'est pas ou ne peut pas être offensante, trompeuse ou autrement contraire au bon goût ou à la décence.
- 2.6 Un ou plusieurs participants qui manipulent ou augmentent frauduleusement leurs chances de gagner par quelque moyen que ce soit, ensemble ou séparément, peuvent être exclus de la participation. L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure un participant de la participation à l'Action s'il enfreint les termes des présentes Conditions/du présent Règlement de l'Action ou toute loi applicable. L'Organisateur ne peut en être tenu pour responsable.

3. DÉROULEMENT DE L'ACTION

- 3.1 Du jeudi 12/06/2025 18h au mardi 24/06/2025 23h59, toute personne qui le souhaite peut participer à l'Action.
- 3.2 Afin de prendre part à l'Action MediaMarkt, les participants doivent agir comme suit : Acheter l'un des produits participants en magasin ou en ligne. Après l'achat, scanner le code QR figurant sur la carte remise à la caisse ou cliquer sur le lien figurant dans l'e-mail de confirmation de la commande. Répondre aux questions et remplir les détails nécessaires.
- 3.3 À la fin de l'Action, les 4 personnes ayant répondu correctement aux questions seront déclarés gagnantes.

4. PRIX

- 4.1 4 participants auront la possibilité de gagner un ticket duo en Cercle d'Or pour le TW Classics le samedi 28/06/2025.
- 4.2 Les gagnants seront informés par MediaMarkt via téléphone au plus tard le 25/06/2025 qu'ils ont gagné le prix.
- 4.3 Les gagnants seront choisis par MediaMarkt de manière impartiale sur la base de leurs bonnes réponses aux questions posées.

4.4 Si, après deux tentatives et au plus tard le 27/06/2025, MediaMarkt n'a pas pu joindre les gagnants via e-mail afin d'envoyer le prix, le droit du gagnant au prix s'éteint et MediaMarkt peut l'attribuer à un autre participant, plus précisément au gagnant suivant. En cas d'égalité des points, la personne qui a répondu en premier aux questions du concours sera élue gagnante.

4.5 L'Organisateur peut annuler ou modifier un produit de l'Action à tout moment pour des raisons de production ou de contenu, ou pour des raisons de sécurité ou d'autres raisons indépendantes de sa volonté (force majeure).

4.6 Le droit à un prix est strictement personnel, non transférable et non échangeable contre des espèces et/ou d'autres biens ou services.

4.7 Si le prix comprend le droit de participer à une activité particulière (telle qu'un événement, une visite guidée, etc.), le prix comprend uniquement ce droit, sauf indication contraire. C'est l'organisateur de cette activité qui en détermine toutes les conditions. (par exemple, être présent à un certain moment ou à un certain endroit, limiter le droit d'admission dans le temps ou imposer des conditions d'âge).

4.8 Les prix gagnés à tort peuvent être réclamés par l'Organisateur.

5. MODIFICATIONS DE L'ACTION

MediaMarkt se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de résilier les Conditions de l'Action et/ou l'Action de manière unilatérale et provisoire. La notification en sera faite sur <https://www.mediemarkt.be/fr/specials/robbie-williams-setlist>. MediaMarkt ne sera pas tenu responsable et aucune compensation ne pourra être réclamée. Si l'Organisateur est contraint de mettre fin prématurément à l'Action, de la modifier ou d'y mettre fin en raison du comportement inapproprié de l'un des Participants, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour tout dommage subi de ce fait.

6. RESPONSABILITÉ

MediaMarkt n'est pas responsable, sans s'y limiter, des erreurs d'impression et de composition sur le site web ou dans d'autres communications, des pannes et/ou des défaillances du réseau, des logiciels et du matériel, ni de toute saisie et/ou traitement incorrect des données de participation ou des dommages causés par ou en relation avec l'Action ou autrement. MediaMarkt exclut toute responsabilité à cet égard.

7. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

7.1 Les données à caractère personnel fournies sont traitées conformément à la législation sur la protection de la vie privée, y compris le Règlement général sur la protection des données.

7.2 En sa qualité de responsable du traitement, MediaMarkt ne traitera (ou ne fera traiter) les données collectées que pour le bon déroulement de l'Action et aux fins spécifiées dans les Conditions de l'Action. Les données à caractère personnel peuvent être transmises à des tiers (par exemple, des prestataires de services qui traitent vos données en notre nom), à une ou plusieurs entités du groupe auquel MediaMarkt appartient, dans le cadre des finalités précitées. Les données à caractère personnel ne seront pas vendues à des tiers.

7.3 Les données suivantes seront traitées aux fins de la gestion et de la communication relatives à l'Action: Nom, Prénom, Numéro de téléphone et adresse e-mail.

7.4 L'organisateur conservera les données à caractère personnel collectées pendant la période nécessaire à l'administration de l'Action et au plus tard jusqu'à la fin de l'Action.

7.5 De plus amples informations sur l'utilisation des données à caractère personnel sont disponibles dans la déclaration de confidentialité de MediaMarkt Belgique. Vous la trouverez à l'adresse https://www.mediemarkt.be/fr/shop/privacy_policy.html.

8. QUESTIONS/PLAINTES

8.1 Avez-vous une question à propos de cette Action ? Veuillez nous contacter via mm.benelux.campaignmarketing@media-saturn.com

8.2 Avez-vous une plainte à formuler au sujet de cette promotion ? Si tel est le cas, veuillez nous contacter via mm.benelux.campaignmarketing@media-saturn.com au plus tard 7 jours après le 01/07. Les plaintes qui ne sont pas soumises à temps et/ou qui ne sont pas formulées par écrit ne seront pas traitées.

9. DISPOSITIONS FINALES

9.1 Les Participants s'engagent, en cas de plainte concernant l'application ou l'interprétation de l'Action, à trouver d'abord une solution amiable avec l'Organisateur avant d'entreprendre toute autre démarche.

9.2 Si une disposition des Conditions de l'Action est jugée nulle ou invalide, les autres dispositions des Conditions de l'Action resteront en vigueur. MediaMarkt est en droit de prévoir une ou plusieurs dispositions de remplacement qui se rapprochent le plus possible de la nature et de la portée de la disposition nulle ou annulée sans être elle-même nulle ou annulable.

9.3 Aucune partie ayant un rapport avec l'Action ne peut être reproduite ou publiée sans l'autorisation écrite préalable de MediaMarkt.

9.4 Les présentes Conditions de l'Action sont régies exclusivement par le droit belge d'application. Tous les litiges découlant des présentes Conditions de l'Action qui ne peuvent être réglés seront soumis au tribunal compétent de Bruxelles, Belgique.